



MONTEES / DESCENTES

La Commission des Règlements du District est destinataire de nombreux courriers émanant des clubs à propos des descentes et/ou montées.

En l'état actuel, les classements seront validés lorsque tous les dossiers auront été traités.

La Commission ne peut pas répondre à toutes ces questions ; **il est donc inutile de multiplier ces courriers qui seront sans réponse.**

RAPPEL

Article 3—Engagements et correspondance

3.1) Engagements

Avant le 30 Juin de chaque année, chaque club devra avoir mis à jour ses coordonnées—Président—Secrétaire—Trésorier—Correspondant—Adresse du siège sur Footclubs.

ASSEMBLEE GENERALE

Elle aura lieu le Vendredi 23 Juin 2023 à 19 heures à LAVANCIA.

Présence obligatoire de tous les clubs.

Cet avis tient lieu de convocation

Le pouvoir et l'inscription au repas sont téléchargeables sur le site internet du District, rubrique DOCUMENTS / ASSEMBLEES GENERALES.

Le cahier d'AG a été envoyé à tous les clubs et leur président le vendredi 9 juin 2023.

COMITE de DIRECTION

Comité de Direction du 5 Juin 2023

Présents : ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, JACUZZI Vincent, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, MALIN Joël, PITARD Patrick, TOUZANI Hamid.

Assistent : BRESSOUX Jean Marie (CTD DAP) et TEPPE Esther (Responsable administrative).

Excusés : AMPRINO Jean Jacques, BOSSET Régis, GUTIERREZ Raul, JARJAVAL Romain, NAEGELLEN Philippe.



Joël MALIN ouvre la séance à 18 H 00.

[Approbation du compte rendu du comité de direction du 15 Mai 2023](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[Observatoire des comportements](#)

Suite à une incompréhension dans les données, Alain JOSSERAND et Christelle LEXTRAIT (LAuRAFoot) ont pris contact avec le service informatique afin d'avoir des explications.

[Projet de création, fusion, entente, groupement et arrêt des clubs pour la saison 2023/2024](#)

Création de club :

Une demande à ce jour (Football Club Turc Belley) toujours dans l'attente de l'attestation de mise à disposition d'installations et de terrain de la Mairie de Belley.

Avis du Comité de Direction en attente.

Fusion de clubs :

Le dossier de fusion création du club CENTRE DOMBES FOOTBALL a été validé par le Conseil de Ligue de la LAuRAFoot le 27 Mai 2023. Il a jusqu'au 30 Juin 2023 pour fournir, via « Vie du Club », les documents demandés nécessaires à son affiliation.

Ententes de clubs :

Rappel de la décision du Comité de Direction du 29 Août 2022

Le Comité de Direction décide que les noms donnés par les clubs à leur(s) entente(s) devront obligatoirement être composés du nom du club responsable. Tout autre appellation sera refusée et modifiée en conséquence.

SENIORS

. Vaux en Bugey, Bettant, St Denis Ambutrix Château Gaillard

Club responsable : Vaux en Bugey.

Nom de l'entente : Entente du Bugey. ***Proposition refusée par le Comité de Direction. Le nom doit obligatoirement être composé du nom du club responsable. Nouvelle proposition à faire par les clubs.***

U18

. St Denis Ambutrix Château Gaillard, Bettant, Vaux en Bugey

Club responsable : St Denis Ambutrix Château Gaillard.

Nom de l'entente : Entente du Bugey. **Proposition refusée par le Comité de Direction. Le nom doit obligatoirement être composé du nom du club responsable. Nouvelle proposition à faire par les clubs.**

U15

. Bettant, St Denis Ambutrix Château Gaillard, Vaux en Bugey

Club responsable : Bettant.

Nom de l'entente : Entente du Bugey. **Proposition refusée par le Comité de Direction. Le nom doit obligatoirement être composé du nom du club responsable. Nouvelle proposition à faire par les clubs.**

Retour sur les finales des Coupes de l'Ain

Beaucoup d'incidents.

Les membres présents aux finales font un compte rendu.

L'organisation sera revue pour les prochaines éditions.

Assemblée générale du District

Elle aura lieu le Vendredi 23 Juin 2023 à LAVANCIA à 19 heures (salle des fêtes). Appel des clubs à partir de 18 H 30.

Le cahier d'AG sera envoyé à tous les clubs par mail le Vendredi 9 Juin 2023 (avec copie aux présidents).

Seront invités : Franck RIGON (président du CDOS), Hélène CEDILEAU (Conseil départemental), Pascal PARENT (président LAuRAFoot), Marianne DUBARE (maire de Dortan), Bernard JAILLET (maire de Lavancia), Michel BADET (président Ain Profession Sport et Culture) ainsi que les 3 Présidents d'honneur : MM. BARBET Bernard, JANNET Jean François et MICHALLET Paul.

Assemblée générale de la LAuRAFoot

Elle aura lieu le Samedi 24 Juin 2023 à 9 h 30 à la Grande Halle d'Auvergne à Cournon.

Les 7 représentants du District sont : BENOIT Pierre, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JOSSERAND Alain.

Election des 8 délégués du district représentant l'instance lors des AG de la ligue pour la saison 2023/2024

Cette élection aura lieu lors de l'AG du 23 juin 2023.

La date butoir de la réception des candidatures était fixée au 25 mai inclus.

Candidatures reçues : BENOIT Pierre, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, PITARD Patrick.

Intervention de la commission de surveillance électorale pour préparer l'AG du district du 23 juin 2023

- Tirage au sort de la lettre de l'alphabet par laquelle débutera la liste des candidats aux prochaines élections des représentants du district aux AG de ligue pour la saison 2023/2024.

Tirage au sort de la lettre « V ».

Toutes les candidatures reçues sont éligibles ainsi que la candidature de Mme VIOLLET Sonia au Comité de Direction.

Budget prévisionnel 2023/2024

Les membres du comité de direction approuvent à l'unanimité le budget prévisionnel 2023/2024 qui sera présenté à l'AG du 23 Juin 2023.

Vœux

FC Veyle Saône

Le club du FC Veyle Saône par la voix de son directeur sportif souhaite formuler 2 vœux pour l'assemblée du District de L'Ain qui se tiendra le 23/06/2023.

Vœu 1:

Evolution du texte pour les modifications de rencontres au niveau de la zone verte afin de se calquer sur celle de la Laura Foot, que l'accord de l'adversaire ne soit pas nécessaire si la demande est à un horaire légal ou autorisé.

Texte District:

30.6) Pour tout changement d'horaire, en dehors de la catégorie U13, l'accord de l'adversaire est obligatoire.

- Période VERTE : jusqu'à 24 h 00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre, la modification se fait par Footclubs. L'accord de la commission sportive est systématique.

Texte Ligue:

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Avis du Comité de Direction : avis favorable en restant à l'horaire de 24h00 et non pas 18H00.

Vœu 2:

Modification de l'article 22.2 afin de lever toutes ambiguïtés sur la qualification des équipiers premiers.

Texte Actuel:

22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans les équipes inférieures du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures ayant participé à la dernière journée de Championnat précédente, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.

Texte Modifié:

22.2) Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans les équipes inférieures du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures ayant participé à la dernière journée de Championnat précédente **en équipe supérieure**, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements

Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé.

Avis du Comité de Direction : avis favorable.

AS Misérieux Trévoux

Nous souhaiterions proposer le vœu suivant : que le nombre d'accompagnants autorisés sur le banc de touche en District, soit porté à 3 personnes, alors qu'il est seulement de 2 personnes actuellement.

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

ESB Marboz

Par la présente, le club de l'ESB MARBOZ propose 3 vœux :

Vœux 1 :

Précisions dans l'article 22.2 :

Au cas où une ou des équipes supérieures ne jouent pas le même jour ou le lendemain ou la veille de la compétition officielle (exemption, terrain impraticable, équipe de Ligue ou de Championnat de France au repos, etc...) ne peuvent participer dans les équipes inférieures du club que 2 joueurs maximum d'une ou des équipes supérieures **au repos** ayant participé à la dernière journée de Championnat précédente, à condition qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions du paragraphe précédent. En application des Règlements Généraux de la FFF, les équipes inférieures disputant des compétitions concurremment avec des équipes premières et ayant les mêmes droits de montée ou de descente sont soumises aux obligations des Règlements Généraux de la FFF. Un club ayant plusieurs équipes en championnat ne peut déclarer forfait général que pour des équipes inférieures et doit continuer les championnats dans la ou les séries supérieures, dans lesquelles le club est engagé

Avis du Comité de Direction : sans avis.

Vœux 2 :

Modification dans l'article 22.1 : Avoir les mêmes règlements qu'en Laurafoot

Les clubs ayant des équipes engagées dans le championnat de District ne peuvent utiliser dans celles-ci que 3 joueurs ayant effectué plus de 10 matchs en équipes supérieures. Ce dispositif est Valade au cours des 5 dernières rencontres de championnat

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

Vœux 3 :

Règlements des coupes ; Coupe René MORANDAS

Coupe se pratiquant par élimination directe, même règlement que la Coupe de l'AIN.

Coupe ouverte aux équipes de joueurs disposant de licences vétérans (pouvant se compléter de 2 joueurs de 30 à 34 ans).

Autorisation d'avoir 16 joueurs sur la feuille de match

Avis du Comité de Direction : avis défavorable.

US Arbent Marchon

L'article 12.5.2 ordre du jour de l'AG : les questions que les membres souhaitent poser (voir annuaire du district) et nos Vœux comme indiqué sur le PV

Voeux 1) Serait-il possible de former et d'informer en amont de leur prise de poste et en fonction des pouvoirs de décisions qui leur seront octroyés, les membres de certaines commissions prépondérantes, notamment sur la connaissance des règles et des droits de leur dite commission ? Cela éviterait des discussions acerbes sur le déroulé règlementaire, le jour même d'une audition, et, par la suite, un appel pour rétablir la réalité des choses

Voeux 2) Serait-il possible, dans un vrai souci d'équité envers chaque club du District et de respect envers chaque membre de ces mêmes clubs (du plus petit au plus gros), que TOUS les membres du Comité Directeur (Président y compris) appliquent le même traitement aux demandes des clubs (réponse aux mails, relances de ces mêmes mails, demandes de rendezvous, etc...) ?

Vœux 3)

Faire voter tous les clubs lors de la prochaine AG, en leur demandant s'ils sont « d'accord » ou « pas d'accord » de défrayer les km des arbitres à hauteur du nombre de véhicules réellement utilisés pour arbitrer un match.

En résumé, si 1, 2 ou 3 arbitres désignés se déplacent dans 1 seule voiture, le montant du chèque de défraiement des indemnités de déplacement ne doit s'élever qu'à 1 seule voiture.

Avis du Comité de Direction : renseignements seront pris auprès du service juridique.

Voeux 4)

Comment et qui sanctionne les membres de commission du district quand ces membres ont un comportement inapproprié ?

En résumé en commission par exemple de discipline ou appel sont ils convoqués ? Les licenciés vers qui il se retourne quand il se sent agressé par un de ces membres ? Voisit il la commission prévention ?

Ont ils une suspension comme tout autres licenciés ?

Question 1 Peut-on considérer qu'en vertu du règlement disciplinaire du district de foot de l'Ain qui stipule que, chaque Président de club (association loi 1901) est responsable des publications malveillantes, voire diffamantes, sur les réseaux sociaux et/ou sur son site internet, il en est de même pour le District de l'Ain (association loi 1901) qui publie des « communiqués (diffamants) de sa CDA » ? Qui est suspendu dans ce cas ? Le Président ou le responsable des publications ?

Question 2 Qui est responsable de la décision illégale de la CDA concernant son refus d'arbitrer un club et de ce fait, de l'illégalité des résultats des matchs qui ont été joués sans arbitre officiel ? Qui est responsable de l'appel qu'engendre cette inéquité face à la place au classement qu'occupera le club illégalement privé d'arbitre en fin de saison ?

Avis du Comité de Direction : après renseignements auprès du service juridique de la FFF, une réponse sera apportée par le Président Joël MALIN pour les vœux 1 - 2 - 4 et les questions 1 et 2.

OYONNAX ATT

Le club de l'ASTT Oyonnax propose des modifications sur l'**article 21.3 Obligation concernant les équipes de jeunes** voté lors de l'AG en 2018 pour discussion et soumission au vote lors l'AG qui se tiendra à LAVANCIA le Vendredi 23 Juin 2023. (voir document en PJ)

En effet, après une profonde analyse de l'article existant, nous souhaitons apporter des modifications pour améliorer la compréhension et la bonne application de ce point de règlement.

Tout d'abord nous tenons à préciser que nous sommes bien entendu conscients des efforts à fournir afin de promouvoir la pratique sportive de nos jeunes. Cependant, il faut aussi que les règlements ne négligent pas les difficultés que peuvent avoir certains clubs de notre département en termes de

structure et d'accompagnement des équipes jeunes. Il ne faut pas que les règlements laissent penser que l'élite départementale n'est réservée qu'aux clubs ultrastructurés. Les niveaux de D1 et D2 ne doivent pas avoir l'image d'une Super League, pour rappel ces derniers se situent respectivement au 9ème et 10ème échelon du football français. Il doit y avoir de la place pour laisser l'opportunité aux « petits clubs » qui veulent se développer.

Parmi les modifications souhaitées, la principale demande est d'abord un alignement de l'obligation en D1 afin qu'elle soit identique à l'exigence définie pour la R3-LAuRAFoot dans l'article 4.1 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot 2022-2023 : « Division R3 : Deux équipes de jeunes. ».

Nous pensons aussi que les critères de couverture vis-à-vis de l'obligation via une entente (ou un groupement) de club doivent être facilités.

En effet, l'article actuel prévoit bien la couverture via une entente (ou un groupement) de club à condition que le club soumis à obligation fournisse la totalité des licenciés pour constituer seul une (ou des) équipe(s) jeunes. Cela est contraire à la possibilité de promouvoir la pratique du football aux jeunes, et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer une équipe complète ce qui pour rappel est l'essence même de l'entente ou du groupement de jeune.

Les autres modifications souhaitées amènent un éclaircissement des sanctions encourues (tout en les alignant aux sanctions définies en LAuRAFoot) ainsi qu'une volonté d'avoir un suivi et une communication officielle par le district de la situation des clubs en infraction sans oublier de laisser la possibilité au club de se mettre en conformité en cours de saison (semblable au statut de l'arbitrage).

En espérant la prise en compte attentive de notre courrier, nous comptons sur l'attention particulière qui sera portée par le district et tous les clubs de l'Ain afin de comprendre que les modifications demandées ne sont là que pour éclaircir un point de règlement et se mettre en conformité avec ceux présents pour le même sujet en LAuRAFoot.

Nous nous tenons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

NOUVEAU TEXTE PROPOSE

21.3) Obligations concernant les équipes de jeunes

21.3.1) Les clubs dont l'équipe première participe aux championnats de District Seniors D1 et D2 sont dans l'obligation d'engager des équipes de jeunes de U11 à U19 :

D1 : Deux équipes de jeunes (identique à l'obligation appliquée en R3 - LAURAFOOT)

D2 : Une équipe de jeunes

21.3.2) Lorsque plusieurs clubs soumis à l'obligation opèrent un regroupement (entente ou groupement) des équipes de jeunes :

21.3.1.a) Ce dernier doit comporter au minimum le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.

21.3.2.b) Les clubs ayant créé une entente pourront inclure celle-ci dans les obligations prévues à l'article 21.3, à condition qu'ils possèdent un minimum de 5 licenciés dans la compétition d'âges concernées.

21.3.3) Pour être prises en compte, les équipes de jeunes devront terminer la dernière phase de leur championnat. Une équipe est considérée avoir terminé la dernière phase du championnat si un forfait général n'a été constaté à aucun moment par la Commission sportive compétente.

21.3.4) Le district est chargé de vérifier le respect des obligations présentées ci-dessus, les conséquences automatiques de leur non-respect étant :

- 1ère saison d'infraction : Dérogation sportive. Amende financière de 200 euros par obligation (identique à LAuRAFoot – Guide Financier 2022 / 2023)
- 2ème saison d'infraction consécutive : Rétrogradation de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant à l'un des championnats de District Seniors D1 ou D2 dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle elle aurait été sportivement qualifiée à l'issue de ladite saison.

21.3.5) La constatation de la situation du club au regard des obligations relatives à l'article 21.3 se fera à l'issue de la première journée des compétitions et au plus tard au 30 septembre de l'année en cours.

A compter du 1er octobre de l'année en cours, le club en situation d'infraction sera avisé par le district, sur la boîte mail officiel du club, de l'obligation de se mettre en conformité avec les obligations de l'article 21.3 pour la première journée de la deuxième phase du(des) championnat(s) jeunes.

Les équipes toujours en infraction au-delà de la première journée de la deuxième phase du(des) championnat(s) jeunes seront automatiquement sanctionnés conformément aux dispositions de l'article 21.3.

Avis du Comité de Direction : une réponse sera apportée par Maurice DELIANCE, président de la Commission des Règlements.

Modifications des règlements

Ces modifications seront présentées lors de l'AG du 23 juin et applicables à compter du 1er juillet 2023.

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 25 – Règlements financiers des épreuves</u>	<u>Article 25 – Règlements financiers des épreuves</u>
25.2) <u>Règlements des officiels</u>	25.2) <u>Règlements des officiels</u>
<u>Caisse de péréquation</u> :	[---] [---]
A la fin des matchs retour, la moyenne des frais d'arbitrage supportés par les clubs participant aux championnats libres séniors D1, D2, D3 est effectuée.	<u>Règlements des frais de déplacements</u> :
Les clubs ayant dépensé une somme inférieure à la moyenne, versent le complément à une caisse de péréquation.	<u>Caisse de péréquation</u> :
Ceux ayant dépensé une somme supérieure à la moyenne, se voient rembourser l'excédent de la dépense. En cas de forfait, les frais d'arbitrage sont supportés intégralement par le club ayant déclaré forfait.	En fin de saison une moyenne des frais de déplacement supportés par les clubs participant aux championnats de D1, D2, D3 et D4 est effectuée à savoir :
	<ul style="list-style-type: none">- moyenne des frais de déplacement pour la poule de D1- moyenne des frais de déplacement pour les 2 poules de D2- moyenne des frais de déplacement pour les 3 poules de D3- moyenne des frais de déplacement pour les 4 poules de D4
	Les clubs ayant des frais de déplacement inférieurs à la moyenne de son niveau

	<p>versent le complément à une caisse de péréquation.</p> <p>Ceux ayant des frais de déplacement supérieurs à la moyenne se voient rembourser l'excédent.</p> <p>Pour les équipes évoluant dans un championnat à plusieurs phases, ce calcul sera fait à l'issue de la dernière phase et niveau par niveau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - D5 : 2^{ème} phase - Féminines à 11 : 2^{ème} phase - U18 : 3^{ème} phase - U15 : 3^{ème} phase <p>Lorsqu'une équipe visiteuse est forfait, le déplacement ne sera pas pris en compte.</p>
--	---

Ancien texte	Nouveau texte
<p><u>Article 50 – Appels</u></p> <p><u>50.3.2) Appels</u></p> <p>Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme et délais fixées par l'article 190 des règlements généraux.</p> <p>Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision contestée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition (phase éliminatoire des Coupes Nationales et Coupes Régionales). • Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition. • Porte sur le classement en fin de saison <p>Il va de soi que les Commissions de 1^{ère} instance devront également tenir compte de cet article et statuer dans les 2 jours ouvrables pour les cas mentionnés ci-dessus.</p>	<p><u>Article 50 – Appels</u></p> <p><u>50.3.2) Appels</u></p> <p>Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme et délais fixées par l'article 190 des règlements généraux.</p> <p>Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision contestée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porte sur l'organisation ou le déroulement d'une compétition avec phase éliminatoire donc pour la Coupe Emile Faivre, Coupe des Groupements, Coupe Morandas et Coupe Féminine et ceci à partir des ¼ de finales • Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de championnat. • Porte sur le classement en fin de saison <p>Il va de soi que les Commissions de 1^{ère} instance devront également tenir compte de cet article et statuer dans les 2 jours ouvrables pour les cas mentionnés ci-dessus.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
COUPES DE L'AIN	COUPES DE L'AIN
[---] [---]	[---] [---]
COUPE René MORANDAS (vétérans)	COUPE René MORANDAS (vétérans)
Coupe se pratiquant par élimination directe, même règlement que la Coupe de l'AIN.	Coupe se pratiquant par élimination directe, même règlement que la Coupe de l'AIN.
Coupe ouverte aux équipes de joueurs disposant de licences vétérans (pouvant se compléter de 2 joueurs de 30 à 34 ans).	Coupe ouverte aux équipes de joueurs titulaires de licence senior vétéran pouvant être complétées par 2 joueurs titulaires de licence senior de plus de 30 ans à la date d'enregistrement de la licence.
	Les tacles sont interdits !

Calendrier 2023/2024

Coupe de France : 1^{er} tour le 27 Août 2023 – 2^{ème} tour le 3 Septembre 2023

Voir en fin de compte rendu le calendrier du District.

Infos du Président

- Invitation à la remise des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif le 27 Juin 2023.
- ACCFT Bourg : courrier suite à parution d'un article concernant les finales des Coupes dans Le Progrès. Joël MALIN répondra.
- CNOSE : convocation à une conciliation le 13 Juin 2023 (recours de l'US Arpent Marchon).
- Réunion avec le club d'Arpent Marchon le 1^{er} Juin en présence de Joël MALIN, Alain BERNARD, Romain JARJAVAL et Cédric BREGAND.
- Annulation de la réunion du 2 Juin avec le club de Nantua, de la municipalité suite à la fusillade qui a eu lieu le 1^{er} Juin 2023. Une nouvelle date de réunion sera proposée en début de saison prochaine.
- Le président du District de Gard Lozère nous informe d'un incident sur un tournoi de jeunes par un éducateur d'un club de notre District.

Infos LAuRAFoot

- Prise de licence possible à partir du 5^{ème} anniversaire.
- Extension des modalités de suspension aux fonctions (plus de 2 matches).
- Le diplôme du BMF sera demandé pour encadrer une équipe féminine D3.
- Coupe de France : inscription jusqu'au 15 Juin 2023.
- Organisation d'une coupe futnet.

Tour des Commissions

Commission Sportive (J. CONTET)

Les montées en Ligue seront proposées d'ici la fin de la semaine.

Les points de pénalité (article 64) seront diffusés et traités cette semaine.

Commission Féminines (V. JACUZZI)

Tournoi Lémanique le 25 Juin prochain.

En attente du devis pour les repas.

En cours de finalisation.

Commission Prévention (A. BERNARD)

Le projet « Sport & Respect » est finalisé. Celui-ci sera communiqué à tous les clubs.

Commission Foot Réduit (P. CHENE)

Challenge U11 : il aura lieu le Dimanche 11 Juin 2023 à St Etienne sur Reyssouze.

Journée d'Accueil U9 : elle aura lieu le 16 Septembre 2023. Besoin d'au moins 6 personnes.

Plateau U7 : très bonne organisation du club de CO Plateau.

6 équipes absentes, elles seront amendées.

A noter que des tournois ont eu lieu sur cette même catégorie !

Des décisions devront être prises sur les autorisations de tournois dès la saison prochaine.

Commission Foot pour Tous (P. CHENE)

Golf Foot : pas de candidat. Par conséquent la finale est annulée.

Foot en Marchant : 2 équipes se sont affrontées à ATTIGNAT la semaine dernière.

Prochaine journée le 20 Juin à LAGNIEU.

Commission Labels (P. CHENE)

L'avis final est repoussé lors de la prochaine réunion du Comité de Direction car des dossiers disciplinaires sont encore en cours.

Commission des Règlements (M. DELIANCE)

Beaucoup de forfait et de réclamations en cette fin de saison.

Commission Communication

Partenaires : tous ont été relancés téléphoniquement mais très peu de retour.

A ce jour, un seul renouvellement signé.

FAFA (A. JOSSERAND)

9 dossiers saisis et engagés pour la totalité de l'enveloppe.

1 dossier validé pour un terrain de beach soccer à St Etienne du Bois.

1 dossier pour un véhicule neuf pour la saison 2023/2024.

Commission de Discipline (C. GAILLARD)

4 auditions de prévues d'ici la fin juin 2023.

Joël MALIN clôture la réunion à 22 H 25.

Calendrier 2023/2024

CHAMPIONNATS - COUPES

CHAMPIONNATS - COUPES																																																						
Mois	Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier 2024			Février			Mars			Avril			Mai			Juin																							
Semaine	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25									
Jour (dimanche)	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	1	5	11	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25	3	10	17	24	30	31	1	7	14	21	28	1	5	8	9	12	18	19	20	26	2	9	16	23
	Coupe de France																																																					
	Gambardella																																																					
	Coupes AIN / Grpts																																																					
R3 (poule de 12)			1		2		3		4	5		6		7		8	9	10							11	12	13		14	15		16				17	18		19	20					21	22								
Seniors - Poules de 12			1	C	2	3	4	5	6	R	R	7		8	9	10	11	12	R								R	R	R	13	14	15		R		16	17	18	19	20			21		R	22								
Championnat Senior D5					1	2	3	4	5			6		7	8	9	R	10											1	2	3				4	5	6	7	8			9		R	22									
Gambardella			1		2		3		4			5																																										
U 18 samedi après-midi				1	2	3	4	5	R	R				1	2	3	4	5	R								1	2		3	4	5				6	7			8			9		R	10								
U 15 dimanche matin				1	2	3	4	5	R	R				1	2	3	4	5	R								1	2		3	4	5				6	7			8			9		R	10								
U 13 samedi après-midi																																																						
U 13 Critérium samedi après-midi																																																						
U 11 samedi matin																																																						
U 9 samedi matin																																																						
U 7 samedi matin																																																						
Senior à 11 D1 - Filles																																																						
Senior à 11 D2 - Filles																																																						
Senior à 8 D1 - Filles																																																						
Senior à 8 D2 - Filles																																																						
U 18 - Filles																																																						
U 15 - Filles samedi après-midi																																																						
Jour (dimanche)	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	1	5	11	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	4	11	18	25	3	10	17	24	30	31	1	7	14	21	28	1	5	8	9	12	18	19	20	26	2	9	16	23
Semaine	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25									
Mois	Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier 2024			Février			Mars			Avril			Mai			Juin																							

Vacances scolaires	Réunion des jeunes à 11 : 26 août 2023 à ST MARTIN du MONT
Mercredi 1er Novembre	Réunion des féminines :
Samedi 11 Novembre	J'Accompagne Bresse - Bugey - Val de Saône U13 - U11 :
30, 31 mars, 1 Avril Pâques	J'Accompagne Bresse - Bugey - Val de Saône U9 - U7 :
Mercredi 1er Mai	J'Accompagne Haut Bugey U7,U9,U11,U13 :
Mercredi 8 Mai	J'Accompagne Bas Bugey U7, U9, U11, U13 :
Jeudi 9 Mai Ascension	J'Accompagne Dombes Côtière U7, U9, U11, U13 :
19 et 20 Mai Pentecôte	J'Accompagne les U7 (2nde phase) :

Actions promotionnelles	
JND	Journée Nationale U7 :
JA	Journée d'Accueil U9 :
CD	Challenge Conseil Départemental U11 :
FF	Festival Foot U13
JDF	Journée Départementale du Foot Féminin :
PF	Rassemblement Féminin

QF : Qualification Futsal
Ffut : Finale futsal

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

FORMATIONS ARBITRE SEMI-OFFICIEL 2023/2024

Les dates et lieux des prochaines formations arbitres semi-officiels seront communiqués début de saison.

Nous rappelons que pour participer et obtenir la carte d'arbitre semi-officiel, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2023/2024 et avoir une aptitude médicale directement renseignée sur sa demande de licence. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte d'arbitre semi-officiel**

Par conséquent, nous invitons à ce que l'ensemble des dirigeants souhaitant passer cette formation de bien se **présenter chez le médecin lors du renouvellement de leur licence afin de pouvoir participer à celle-ci.**

Chaque personne effectuant le rôle d'arbitre assistant sur une rencontre devra présenter sa carte de semi-officiel valide (datant de moins de 6 ans par rapport à la date de la rencontre) en étant licencié(e) et apte médicalement (par tampon du docteur directement sur la licence, ou en présentant un certificat médical).

DOSSIERS ARBITRE 2023/2024

Afin de renouveler leur demande de licence pour la saison 2023/2024, l'ensemble des arbitres licenciés en 2022/2023 ont reçu les informations et différents documents par mail pour effectuer les démarches ou anticiper les rendez-vous.

PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION DU 30 MAI 2023

Présents : J. BELPALME - A. BERNARD –G. JACUZZI - C. LEROY - M. MAITRE- J. MALIN - P. PITARD

Excusée : A. BOZONNET

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 19/04/23

Approuvé

2/ Matchs sensibles

Pour la saison 2022/2023, 159 désignations de délégués, pour 159 matchs sensibles dont 4 matchs à risques. 12 désignations n'ont pas pu être couvertes par manque de délégués ou d'indisponibilités.

Coupe de l'Ain : 8 matchs

Coupe des Groupements : 5 matchs

D1 : 16 matchs dont 2 à risques

D2 : 64 matchs

D4 : 33 matchs dont 1 à risques

U18 : 4 matchs

D5 : 19 matchs dont 1 à risques

Malgré la présence de délégués, il a été constaté des altercations ou bagarres sur 3 ou 4 rencontres.

Il est rappelé ici que la Commission est toujours en recherche de délégués, et reste à la disposition des personnes qui souhaitent de plus amples renseignements, et/ou qui veulent intégrer l'équipe en place. Merci d'envoyer un courriel au Secrétariat du District : district@ain.fff.fr à l'attention de la Commission Prévention.

3/ Journée « sans carton »

La Commission a procédé au tirage au sort de la date de matchs concernant la journée « sans carton » (matchs retour – rencontres uniquement couvertes par un arbitre officiel - niveaux Séniors D1 à D4, Séniors féminines D1, U18 D1 et U15 D1). La Commission va maintenant procéder à l'étude des statistiques pour les cartons rouges, jaunes et blancs délivrés sur ces rencontres.

Toutes les équipes qui n'auront reçu aucun carton blanc, jaune ou rouge durant la journée tirée au sort seront récompensées par le District :

- Journée du 29 et 30 Avril pour les équipes séniors D1, D2, D3 et D4
- journée du 13 et 14 Mai pour les équipes U18 et U15 jouant en D1
- journée du 14, 15 et 16 Avril pour les équipes féminines jouant en D1

4/ Livret « sport et respect »

L'ébauche du livret a été approuvée par la Commission. Il sera mis en impression pour être diffusé prochainement auprès de tous les clubs.

5/ Clubs à aider

La Commission Prévention a d'ores et déjà mis en place des visites au sein de certains clubs à aider. Cette action sera renouvelée lors de la saison prochaine.

6/ Journée d'accueil U9 – saison 2023/2024

La Commission Prévention sera sollicitée pour animer cette journée.

7/ Bénévoles du mois

Tirage au sort pour le mois de mai 2023 :

Annie PUTHOD (St Denis en Bugey)

Cette bénévole sera récompensée par le District lors de la prochaine édition de la soirée des récompenses en 2023.

8/ Dates à retenir

La Commission demande à ses membres d'indiquer leur présence ou non sur les dates suivantes :

Vendredi 23/06/23 : Assemblée Générale du District de l'Ain à LAVANCIA.

Fin de la réunion 19h45

Prochaine réunion : Jeudi 15 juin 2023 à 18h.

Toute personne intéressée à rejoindre l'équipe de la Commission Prévention la saison prochaine est invitée à le faire savoir par courriel auprès du secrétariat, ou directement auprès de l'un de ses membres.

Les Co-Présidents,
Jean BELPALME et Alain BERNARD

COMMISSION FEMININE

Plénière des féminines

La traditionnelle réunion plénière féminine de fin de saison aura lieu ce **Jeudi 15 Juin à 19h00** au siège du District de l'Ain de Football (26 rue du Loup – 01440 VIRIAT).

Merci à l'ensemble des clubs de confirmer votre participation à l'adresse suivante : tvallet@ain.fff.fr

Plan de Performance Fédéral U15F-U16F-U17F

Les joueuses listées ci-dessous sont convoquées le **Samedi 17 Juin à 13h30 au stade d'Albigny à Annecy (6 rue du pré Vernet – 74940 Annecy)** dans le cadre de la rencontre triangulaire AIN- SAVOIE – HAUTE SAVOIE.

Liste des joueuses convoquées

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>CLUB</u>
PALIX	SOFIA	U17	A. S. MISERIEUX TREVOUX
PERRIER	MARGOT	U15	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
BORDET	LOANE	U16	CS LAGNIEU
AUGOYAT	MARGAUX	U17	FBBP 01
BASSET	ANOUCK	U17	FBBP 01
CASSON	DORINE	U17	FBBP 01
DIAS SENDAO	LILY	U17	FBBP 01
GRENAUD	PERRINE	U17	FBBP 01
VINCENT	SORENZA	U17	FBBP 01
BREGAND	LAURA	U16	FBBP 01
PHARIZAT	JEANNE	U16	FBBP 01
RIESS	LOLA	U16	FBBP 01
LAVANDEIRA	ANDREA	U15	FBBP 01
MENESSIER	BLANCHE	U15	FBBP 01
LGANIOUI MOUANI	HAJAR	U17	PLASTICS VALLEE FC

Tournoi lémanique de football féminin

Les joueuses listées ci-dessous sont convoquées le **Dimanche 25 Juin à 09h00 au stade Orindis (59 Avenue du Québec) à Montréal-la-Cluse** dans le cadre du tournoi lémanique de football féminin.

Liste des joueuses U15F convoquées (nées en 2008)

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>	<u>CLUB</u>
PERRIER	MARGOT	01/12/2008	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
BEREZIAT	ROMANE	23/11/2008	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
FAURE	MAELINE	02/06/2008	A.S. MISERIEUX TREVOUX
RIZZO	JULIA	08/02/2008	A.S. MISERIEUX TREVOUX
GUERIN	VALENTINE	24/11/2008	ENT.S. REVERMONTAISE
COUDERC	AMANDINE	18/10/2008	FBBP 01
DEMEUSOIS	JULIE	04/04/2008	FBBP 01
LAVANDEIRA	ANDREA	10/06/2008	FBBP 01
MENESSIER	BLANCHE	23/10/2008	FBBP 01

Liste des joueuses U14F convoquées (nées en 2009)

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>	<u>CLUB</u>
GONCALVES	NINON	03/08/2009	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
PLANCON	CAMILLE	17/01/2009	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
PECHU	EUGENIE	28/03/2009	ENT.S. REVERMONTAISE
TAIBI	RIHANNA	18/02/2009	FC VALSERINE
GRIMONT	LEELOO	14/03/2009	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE
MATOS AZEVEDO	LOUISE	25/02/2009	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE
SUDAN	ELISA	09/12/2009	PLASTICS VALLEE F.C.

Liste des joueuses U13F convoquées (nées en 2010)

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>	<u>CLUB</u>
KACEM	MARYAM	16/04/2010	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL
ATIA	ASMA	12/03/2010	FC COTIERE LUENAZ

CARNEIRO	TAINA	30/04/2010	FC COTIERE LUENAZ
MAGALHAES RUA	LUCY	22/03/2010	FC COTIERE LUENAZ
VERNOUX	ELISA	14/05/2010	ESSOR BRESSE SAONE
POIRIER	ELINE	31/01/2010	FBBP 01
PONCET	JUSTINE	01/03/2010	FBBP 01
AMORIM	MANON	18/10/2010	PLASTICS VALLEE F.C.
SORET	MAELYS	25/10/2010	PLAINE REVERMONT FOOTBALL
COULON	ELLIE	31/08/2010	FC BRESSE NORD

Liste des joueuses U12F convoquées (nées en 2011)

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>	<u>CLUB</u>
JACQUET	MELIE	07/04/2011	CENTRE DOMBES FOOTBALL
FAVRE	ELENA	08/05/2011	FC BRESSE NORD

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique voulue](#)
et dans le PV .

U13

Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique voulue](#)

Championnat U13 2023/2024

La Proposition de Niveaux U13 est sur le site.

Comment le trouver

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique U13](#)

Réunions « J'accompagne »

Vous trouverez sur le site les dates, les lieux les horaires et la répartition des Equipes

Festival Foot U13 Pitch

Le premier tour du festival Foot U13 Pitch de la saison **2023 – 2024** se déroulera le **samedi 14 Octobre 2023 et le second tour le 11 Novembre 2023**. Les équipes premières de chaque club sont automatiquement engagées.

Si vous ne souhaitez pas participer, merci de faire un mail au District. Réponse pour le 23 Septembre 2023 dernier délai.

U11

Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique voulue](#)

Championnat U11 2023/2024

La Proposition de Niveaux U11 est sur le site.

Comment le trouver

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique U11](#)

Réunions « J'accompagne »

Vous trouverez sur le site les dates, les lieux les horaires et la répartition des Equipes

Comment les trouver

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique U11](#)

U9

Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique voulue](#)

Réunions « J'accompagne »

Vous trouverez sur le site les dates, les lieux les horaires et la répartition des Equipes

Comment les trouver

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique U9](#)

U7

Calendrier de la saison 2023 – 2024

Vous le trouvez sur le site dans chaque catégorie.

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique voulue](#)

Réunions « J'accompagne »

Vous trouverez sur le site les dates, les lieux les horaires et la répartition des Equipes

Comment les trouver

[Accueil](#) [Foot Réduit](#) [Sous l'image, choisir la pratique U7](#)

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Prochaine réunion de la CDTIS

- Vendredi 30 juin 2023 à 16h30
- Ordre du jour :
 - Bilan de la saison 2022/2023
 - Préparation de la saison 2023/2024

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

- Commune de Saint Etienne sur Chalaronne pour un passage d'éclairage en LED du terrain municipal NNI 013510101. Dossier transmis à la ligue.
- Commune de Jassans pour un passage d'éclairage en LED des deux terrains municipaux NNI 011940101 et 011940102. Dossier transmis à la ligue.

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Eclairage du terrain d'Izernore NNI 011920102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du terrain de Veyziat 1 NNI 012830201 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain de Meillonas NNI 012410101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain de Nivigne et Suran NNI 010950101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

Fin du programme de la saison 2022/2023

Informations nationales

Modèle de formulaire utilisé par les membres de la CDTIS lors des vérifications initiales ou bisannuelles des éclairages.



DEMANDE DE CLASSEMENT FEDERAL D'UN ECLAIRAGE

E4	<input type="checkbox"/>
E5	<input type="checkbox"/>
E6	<input type="checkbox"/>
E7	<input type="checkbox"/>

Classement initial	<input type="checkbox"/>
Confirmation	<input type="checkbox"/>
Changement de niveau	<input type="checkbox"/>

1

FICHE D'IDENTITÉ

à remplir par le propriétaire

IDENTITÉ

Nom officiel de l'installation :

NNI (Numéro National d'Identification) :

District d'appartenance :

Ligue d'appartenance :

COORDONNÉES DE L'INSTALLATION

Rue :

Complément : Lieu-dit :

Code Postal : Commune :

PROPRIÉTAIRE/GESTIONNAIRE DE L'INSTALLATION

Nom du propriétaire/gestionnaire :

Rue :

Code Postal : Commune :

E-mail : Téléphone :

2

AUTORISATIONS / DOCUMENTS

à remplir par le propriétaire

- J'atteste l'exactitude des éléments ci-dessus et demande le classement fédéral.
- J'autorise la Fédération Française de Football et ses organes déconcentrés à renouveler le classement de mon éclairage à son échéance si aucune modification n'est intervenue.
- Je n'autorise pas la Fédération Française de Football et ses organes déconcentrés à renouveler le classement de mon éclairage à son échéance.

Nom : Prénom : Fonction :

Signature : Le :

DOCUMENTS À TRANSMETTRE

	Classement Initial C I	Confirmation de Classement C C	Changement de Niveau de Classement C N C
Formulaire complet signé avec relevé des mesures	✓	✓	✓
Etude d'éclairage (si pas d'avis préalable rendu)	✓	✗	✓

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Installateur : Date de création :

Type de sources lumineuses : IM (Iodures Métalliques) LED Autre

Marque des projecteurs : Température de couleur : Kelvin

Nombre total de projecteurs : Puissance par projecteur : watts

Alimentation principale : Secteur (EDF...) Groupe Electrogène Autre

Alimentation de substitution : Oui Non Si oui : Conforme Non conforme

IMPLANTATION DES PROJECTEURS

Longueur terrain (L) : mètres Largeur terrain (l) : mètres

Type d'implantation : Latérale Angulaire Derrière la ligne de but

Implantation symétrique : Oui Non ⇒ Si NON les champs ci-dessous sont à renseigner avec les mesures les plus défavorables

Latérale

Nota : remplissez selon le ou les type(s) d'implantation coché(s) ci-dessus

Nombre de mâts : 1 2 3 4 5 6 7 8 Linéaire

Distance projecteurs / ligne de touche **d1** : mètres Hauteur de feu : mètres

Angle entre les projecteurs et l'axe longitudinal de l'aire de jeu : degrés

Angulaire

Nombre de mâts : 1 2 3 4

Distance projecteurs / ligne de but **d2** : mètres

Distance projecteurs / ligne de touche **d3** : mètres Hauteur de feu : mètres

Angle entre les projecteurs et le centre de l'aire de jeu : degrés

Derrière la ligne de but

Nombre de mâts : 1 2 3 4 Linéaire

Dans l'alignement de la surface de réparation

Distance projecteurs / ligne de but **d4** : mètres Hauteur de feu : mètres

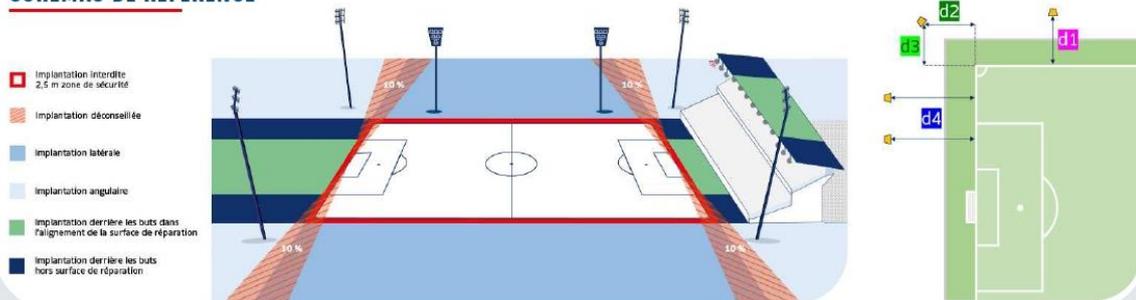
Angle au niveau de l'aire de jeu entre les projecteurs et la ligne de but : degrés

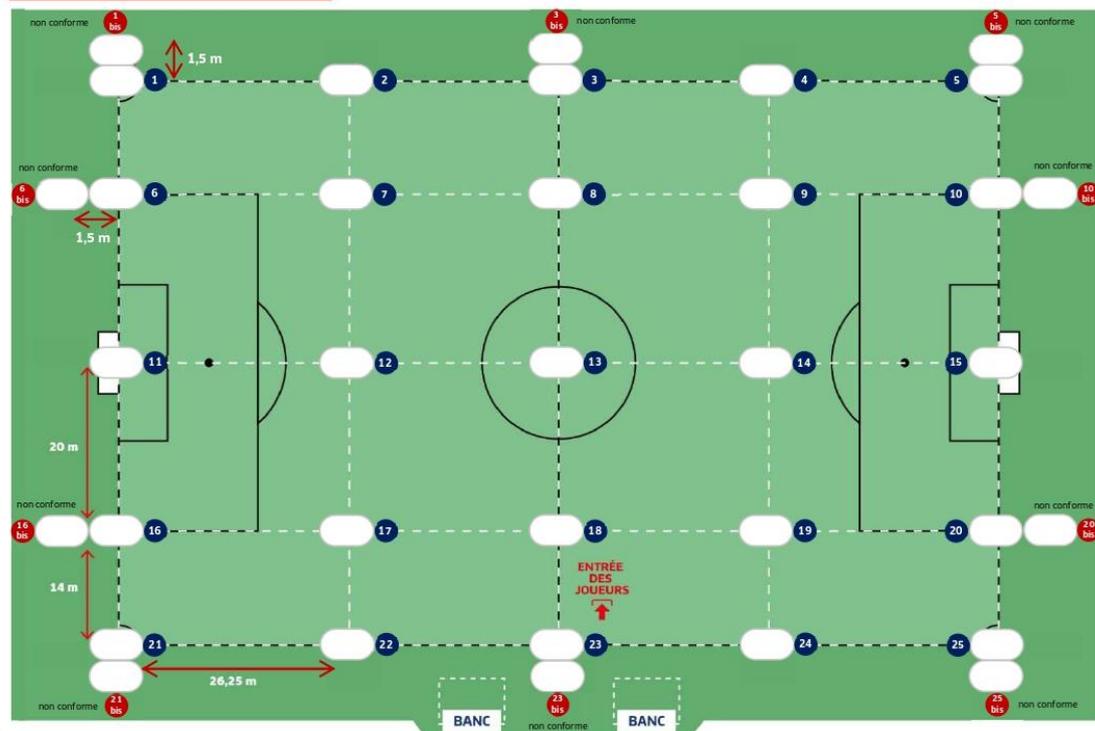
Hors surface de réparation

Distance projecteurs / ligne de but **d4** : mètres Hauteur de feu : mètres

Angle au niveau de l'aire de jeu entre les projecteurs et la ligne de but : degrés

SCHEMAS DE RÉFÉRENCE



ÉTUDE D'ÉCLAIRAGEDate de réalisation : Nom du projet :
(indicatif)GR max : (éblouissement)Inclinaison maximale au niveau du projecteur entre la verticale de la source et le point de visée : degrés**CONTRÔLE IN SITU**Date du contrôle : Nom/Prénom du contrôleur : Membre : CFTIS CRTIS CDTISNom de l'organisme de contrôle : (si besoin)Commentaires :
(si besoin)Signature/visa de la CRTIS : Luxmètre utilisé :
(marque, ancienneté,
dernier étalonnage)**MESURE DES ÉCLAIREMENTS HORIZONTAUX****CALCULS**Point le moins éclairé (EhMin) : 0Point le plus éclairé (EhMax) : 0

+	-	×	÷
---	---	---	---

 Total des 25 points (Σ) : 0
Eclairage moyen $\Sigma/25$ (EhMoy) : 0Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0,00Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy (U2h) : 0,00Points bis : Non conformes

à ne pas contrôler pour E6 / E7

Pour la CDTIS : JF JANNET

LES CLUBS RECHERCHENT

Le FC Veyle Vieux Jonc recherche :

- des éducateurs / éducatrices dans les catégories U7, U13 et seniors (binôme possible).

Vous êtes parent d'un(e) joueur/joueuse ou d'un(e) futur(e) joueur/joueuse et souhaitez vous investir dans une activité que votre enfant adore en passant plus de temps avec lui ? N'hésitez pas !

- des joueurs U15 pour compléter l'effectif actuel.

Contactez le Président Eddie MOHA au 06.22.17.28.16

*_*_*_*_*_*_*_*

L'AS Grièges Pont de Veyle met en place la saison prochaine (saison 2023/2024) une équipe U13 au sein de son club.

Afin de compléter l'encadrement de cette équipe, l'AS Grièges Pont de Veyle recherche des éducateurs et encadrants sérieux pour cette équipe.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter dès à présent Arnaud LAMPS, Président du club, au 06.76.97.60.85, ou Bayram KAYA, entraîneur général du club, au 06.03.25.40.43.

*_*_*_*_*_*_*_*

Le club de Jassans Frans Football recherche des éducateurs :

- projet sportif ambitieux

- toutes catégories, de U7 à Seniors

- Débutants ou expérimentés

- Formations FFF financées

Contactez Cédric CAILLOT au 06.60.67.87.02 ou cclt13@gmail.com

*_*_*_*_*_*_*_*

PLAINE REVERMONT FOOTBALL recrute :

- un responsable technique sénior en charge de son équipe première (D2)

- un coach pour son équipe réserve (D3)

Contact : David MICHON (président) au 06.51.85.41.63

- un responsable technique jeunes pour la saison 2023/2024.

PROFIL

- Compétences / Diplômes : permis B + véhicule – BMF souhaité – à minima BPJEPS + certification CFF1 CFF2

- Expérience : 3 ans d'expérience coaching minimum

- Personnalité : assiduité – dynamisme – autonomie

- Contrat : CDI 35 heures ou contrat d'apprentissage (BMF – BEF)

- Rémunération : salaire conventionnel + prime sur objectif + indemnité kilométrique

- Lieu de travail : St Etienne du Bois et Val Revermont Treffort

- Prise de poste : 27 Juillet 2023

MISSIONS

- Gestion école de foot
- Gestion des stages
- Gestion périscolaire (accompagnement éducatif et sportif)
- Coordinateur jeunes (organisation week-end, créneaux gymnases)
- Responsable de la politique technique jeunes
- Relations écoles et centre de loisir
- Organise les évènements en lien avec les catégories : photos équipes, réunion école de foot, activité de cohésion / stage de préparation)
- Propose une planification des contenus d'entraînement sur l'ensemble de l'école de foot
- Assure le bon déroulement des séances
- Gestion des plateaux à domicile
- Organise une partie des manifestations en lien avec les responsables de commission
- Collecte des documents de licence en lien avec le responsable
- Intervention dans les écoles = fidélisation nouveaux joueurs
- Assure un compte rendu mensuel de ses actions au club

Transmettre CV (professionnel et sportif) + lettre de motivation /

par mail à valentin.flottet@gmail.com

par courrier : M. FLOTTET Valentin – 11 i rue neuve – 01370 St ETIENNE DU BOIS

Dépôt de candidature avant le 15 mai 2023

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le club de Jassans Frans Football recherche des éducateurs :

- projet sportif ambitieux
- toutes catégories, de U7 à Seniors
- Débutants ou expérimentés
- Formations FFF financées

Contacteur Cédric CAILLOT au 06.60.67.87.02 ou cclt13@gmail.com

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le FC St Denis Ambutrix Château FC recherche des éducateurs pour la saison 2023/2024 :

- entraîneur / entraîneuse pour l'équipe féminines à 8
- entraîneur / entraîneuse pour l'équipe U15 évoluant en D3
- entraîneur / entraîneuse pour l'équipe seniors évoluant en D3

Contacteur Ali au 06.64.75.99.77

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'Olympique Sud Revermont 01 recherche un éducateur pour la catégorie U18 niveau district pour la saison 2023/2024.

Expériences souhaitées sur la catégorie U18 de 2 à 3 saisons.

Diplôme minimum : aucun

Informations

- 2 séances hebdomadaires
- niveau district
- années civiles > 2006 et 2007
- groupe d'une vingtaine de joueurs
- match le samedi après-midi

Fiche de poste

* *Tâches sportives*

- Co préparation des séances
- Animation des séances
- Gestion du match de championnat
- Gestion des tounois
- Gestion des matchs de préparation
- Participation aux commission techniques de pôle + générales
- Participation aux évènements sportifs du club (tournoi en interne notamment)
- Réflexion et élaboration d'une stratégie sur le recrutement

* *Tâches administratives*

- Gestion de la FMI
- Inscriptions aux évènements annexes du championnat = tournois clubs, tournois fédéraux
- Gestion des entretiens individuels (fréquence trimestrielle)

* *Tâches liées à la communication*

- Gestion des convocations
- Suivi joueurs
- Suivi éducateurs
- Résumé des rencontres
- Alimentation réseaux sociaux (photos, témoignages, interviews, ...)

Le tout sous la coordination d'un responsable technique général.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le **Football Olympique Bourg en Bresse** recherche pour la saison 2023/2024 des éducateurs et joueurs toutes catégories (U6 à Séniors) afin de compléter notre effectif et de toujours proposer le meilleur à nos licenciés.

Notre club possède :

- 3 terrains (1 synthétique et 2 terrains en herbe)
- Un club house convivial avec un bureau, un coin détente et une cuisine/buvette.

Nous étudierons toutes propositions sérieuses.

Merci de nous contacter :

- En téléphonant à notre président : M. Khalil ATTAOUI au 07 50 69 56 63
- En nous adressant un mail : 522537@laurafoot.org

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le **FC BRESSE NORD** recherche pour la saison 2023/2024 un apprenti BPJEPS (18 – 24 ans).
Titulaire permis B.

Pour plus de renseignements :

✉ 582674@laurafoot.org

☎ 06.02.36.21.90

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

AS Hautecourt-Romanèche recherche :

* des éducateurs jeunes

* un responsable technique et éducateur senior pour son équipe fanion qui vient de monter en D2

-->Tâches

- Co préparation des séances
- Animation des séances (2 par semaine)
- Gestion des matchs de préparation, de championnat et fmi
- Réflexion sur le recrutement
- Gestion des convocations

* un service civique jeune

Rôles

Sous la responsabilité du référent de la catégorie ou du responsable technique jeunes • prépare, anime, encadre les séances d'entraînements qui lui sont confiées ; • accompagne les équipes le samedi en plateau ou championnat qui lui sont confiées ; • gère les convocations et le transport des équipes ; • collabore à la mise en place des actions du Programme Educatif Fédéral.

Sous la responsabilité du bureau

• collabore à la gestion administrative ; • collabore à la logistique ; • collabore à la publicité du club à travers les différents moyens de communication tels que les sites Internet, les réseaux sociaux, la presse, ; • collabore aux développements du sponsoring.

Profil recherché

- Être majeur (18-25 ans) et permis B.
- Être dynamique, organisé et polyvalent.
- Avoir le sens du relationnel et une bonne communication vis à vis des tiers.
- Être capable de gérer, encadrer des jeunes sportifs (U7 à U18).
- Faculté d'adaptation et de disponibilité (déplacements et horaires flexibles).
- Pratiquer ou avoir pratiqué un sport collectif, le football serait un plus.
- Être à l'aise avec les outils informatiques bureautiques (Excel, Word, PowerPoint) ainsi que la gestion de sites WEB (Facebook, Footeo, SportEasy).

Horaires

- Durée de 8 mois (septembre 2023 à avril 2024).
- Durée hebdomadaire 24 heures.
- Repos hebdomadaire le dimanche.

Contacts

Envoyer CV et lettre de motivation par mail

529286@laurafoot.org

aurelie.chagnard.ashr@gmail.com

Ou par téléphone 06.66.30.58.89

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le club de **Bresse Foot 01** recherche :

- un coach confirmé pour son équipe réserve évoluant en D3 départemental

Ce poste peut évoluer à terme vers le poste de coach de l'équipe fanion évoluant en D1 départemental.

L'ambition de Bresse Foot 01 est de viser la R3 pour son équipe 1 et la D2 pour son équipe réserve.

Contact : 06.10.26.38.62

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'AS Izernore Nurieux Volognat recherche un entraîneur pour prendre en charge la gestion de son équipe première évoluant en D2 pour la saison 2023/2024.

Le club vous accueillera dans les meilleures dispositions, avec un bureau structuré et des installations de qualité pour vous permettre de vous épanouir et de contribuer à la réussite de notre projet.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et pour convenir d'un entretien au 07.81.77.88.40.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le **FC Dombes Bresse**, club familial, recherche pour la saison prochaine, éducateur principal pour ses équipes seniors B et C évoluant respectivement au niveau D2 et D3.

Pour toutes personnes intéressées, merci de contacter le référent senior : Sébastien BERNARD au 06.50.30.12.54.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'Entente Bas Bugery Rhône recherche pour la saison prochaine un entraîneur pour son équipe senior évoluant en D4.

Contact : Sylvain DE BONI au 06.21.06.28.10

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Educateur recherche club seniors D4, D5 ou adjoint D3 ou équipe U18.

Pour tous renseignements, contacter le 06.32.04.61.33